

INTÉRIALE

Rapport

ESG 2023

Article 29 loi Energie Climat

Soumis à la Commission finances et risques du 17 mai 2024

Approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2024

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	3
A. DEMARCHE GENERALE D'INTÉRIALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	4
A.1 RESUME DE LA DEMARCHE	4
A.2 CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE.....	10
A.3 PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION.....	10
A.4 ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI	10
B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR.....	122
B.1 SITUATION DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2023	12
B.2 PERIMETRE DE L'ANALYSE	12
B.3 ANALYSE SFDR.....	103
C. ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	144
C.1 INVESTISSEMENTS DURABLES.....	14
C.2 TAXONOMIE EUROPEENNE.....	145
C.3 ANALYSE ESG	146
LEXIQUE	25

AVANT PROPOS

Depuis 2015, la loi française impose la publication d'informations sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement, notamment en ce qui concerne les risques climatiques et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

L'article 29 de la loi n°2019-1147, appelée loi Energie Climat, renforce les exigences de transparence des investisseurs en matière ESG à travers une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement et par la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

INTÉRIALE est une mutuelle régie par le code de la mutualité et assujettie aux dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat, codifié à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier. Le présent rapport est établi en vertu des dispositions prévues à l'article D.533-16-1 du même code. Sa structure est normée et suit le plan type défini par l'annexe A de l'instruction 2022-I-24 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

L'objectif de ce rapport est de présenter une information détaillée sur les dispositions prises par INTÉRIALE pour prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et, au-delà de ce périmètre réglementaire, dans l'ensemble de ses actions.

Le présent rapport décrit l'engagement de la mutuelle en faveur de la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone ainsi que son engagement en faveur d'une économie sociale et solidaire, sa gestion responsable des ressources et les critères de choix de ses investissements, sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et sa gouvernance.

Pour marquer plus fortement son ancrage dans les critères RSE, INTÉRIALE a défini au cours de l'année 2023 sa raison d'être en interrogeant des acteurs et partenaires de son écosystème et ses administrateurs. Cette raison d'être a été partagée en 2023 plus largement avec les parties prenantes (salariés, élus et adhérents) avec une forte résonance pour toutes et tous :

Le groupe INTÉRIALE est acteur de transformation de la fonction publique, partenaire de vie(s) de ses agents et du monde de la jeunesse.

Son expertise de terrain s'exprime par un engagement éthique et personnalisé au service de la santé et de la sécurité, dans la confiance pour tous.

A. DEMARCHE GENERALE D'INTÉRIALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

A.1 Résumé de la démarche

A.1.1 Défis climatiques et environnementaux

INTÉRIALE est totalement engagée dans la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone. Elle agit à plusieurs niveaux : elle œuvre à la réduction des ressources utilisées dans le cadre de ses activités, elle oriente ses investissements vers des produits respectueux des critères environnementaux et sociétaux, elle sensibilise ses collaborateurs et élus à l'urgence climatique et enfin elle contribue à la création d'un nouveau modèle économique.

A.1.1.1 Gestion responsable des ressources

INTÉRIALE a mis en place, dès 2016, une charte de « Développement durable fournisseurs » dont l'objectif est de :

- Privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilités sociétales et environnementales liées à leurs activités, tout en respectant les règles de concurrence ;
- Intégrer des critères de développement durable dans les processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs ;
- Formaliser, quand cela est possible, ces principes via une clause de développement durable dans les contrats signés avec les fournisseurs ;
- Effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leurs performances sociétales et environnementales ;
- Augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociétale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue.

Cette charte est intégrée dans le dossier d'appel d'offres communiqué par la mutuelle lors de chaque mise en concurrence pour l'achat de biens ou de services. La charte signée par les répondants les engage sur plusieurs thématiques notamment l'environnement.

INTÉRIALE est attentive à l'économie des ressources utilisées dans le cadre de ses activités. Ce principe est appliqué à toutes les décisions prises par la Direction générale et déployé par la Direction des achats et moyens généraux. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre permettant notamment une réduction de la consommation d'énergie, parmi lesquelles :

- La mise en place du télétravail et le déploiement du flex office ont permis de réduire le volumen des déplacements (domicile – lieu de travail) des collaborateurs, et d'autre part de réduire d'un tiers la surface du siège parisien de la mutuelle ;
- La suppression de tous les gobelets en carton ou plastique distribués au niveau des machines à café et fontaines à eau (soit 15 000 gobelets par an) et la mise à disposition en remplacement de tasses, mugs et gourdes en inox (dont le fournisseur reverse 10% de ses bénéfices à l'association The Sea Cleaners, qui œuvre à la protection des océans) ;
- L'arrêt de la distribution de bouteilles en plastique (soit 3 700 bouteilles par an), et la mise à disposition de carafes et verres pour les collaborateurs, et pour les réunions, notamment lors de l'accueil de visiteurs ;
- Du point de vue des achats, en complément de la charte de développement durable, a été créée une annexe RSE composée de 11 questions et jointe aux appels d'offres. Elle permet une évaluation précise des actions entreprises par les soumissionnaires sur ces sujets et ainsi une meilleure prise en compte dans la notation des offres reçues ;
- La fermeture progressive d'agences au profit de l'utilisation d'espaces de coworking. En 2023, 12 agences ont été fermées et 9 espaces de coworking ont été mis à disposition de la force commerciale.

La mutuelle a noué un partenariat depuis fin 2022 avec l'association « Café Joyeux » qui contribue à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et favorise l'utilisation d'un café sourcé de manière durable en mettant à disposition des salariés des machines à café et des cafés gratuits.

INTÉRIALE est également engagée depuis 2021 dans une démarche responsable de gestion de ses déchets et de recyclage. Des actions de type « cleaning-week » sont régulièrement organisées pour inciter les salariés à trier et mettre au recyclage les documents papier.

Cette démarche a été complétée en 2023 d'une opération de nettoyage numérique, orchestrée par la Direction des Systèmes d'Information : il s'agissait de supprimer les fichiers n'ayant fait l'objet d'aucun accès depuis plus d'un an et spécifiquement les fichiers contenant plusieurs occurrences sur des typologies spécifiques de données ont été supprimés.

Cette action concernant les fichiers spécifiques, menée chaque année, a permis de supprimer 273.000 fichiers sur les lecteurs communs et 164.000 sur les lecteurs individuels. Elle est complémentaire avec le nettoyage individuel régulier que nous incitons à mener auprès de nos collaborateurs par des campagnes de communication interne.

Enfin, la politique de gestion de la flotte automobile d'INTÉRIALE a été adaptée pour mieux répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Une nouvelle charte du conducteur a été rédigée et un nouveau catalogue de véhicules a été mis à disposition des collaborateurs éligibles à une voiture de fonction proposant une gamme de voitures hybrides et électriques. Afin d'encourager à l'utilisation de véhicules de fonction électriques, INTÉRIALE a décidé la prise en charge jusqu'à 3000€ de frais pour l'installation d'une borne de recharge électrique au domicile du collaborateur.

Le nouveau catalogue présentant la flotte automobile avait été établi en 2022 : le premier véhicule électrique a été livré en 2023, en plus de la commande de 5 véhicules électriques. Ont été également installées 3 bornes au foyer de collaborateurs.

De manière générale, des réflexions sont systématiquement menées par les responsables lors de travaux d'aménagement ou d'entretien sur les différents sites, afin d'évaluer et de prioriser les opportunités les moins énergivores possibles permettant de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la mutuelle.

A.1.1.2 Gestion responsable des investissements

INTÉRIALE continue de faire évoluer son portefeuille d'investissement vers des produits responsables et respectueux de l'environnement via une approche « Best in Class » qui consiste à privilégier les entreprises qui sont les mieux notées d'un point de vue des critères ESG ou qui démontrent les plus fortes convictions ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) au sein de leurs secteurs d'activités.

Les convictions d'INTÉRIALE

La démarche d'INTÉRIALE repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives économiques à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier des risques, mais également des opportunités de développement.

Les risques ESG auxquels font face les émetteurs peuvent impacter leur capacité de production, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques réglementaires pouvant entraîner des amendes ou des taxes, et in fine impacter leur compte de résultats.

Démarche de prise en compte des critères ESG

Dès lors que les stratégies d'investissement des organismes de placement collectifs le permettent, INTÉRIALE privilégie une allocation vers des produits financiers intégrant des critères environnementaux et sociaux.

La démarche volontariste d'INTÉRIALE dans l'investissement durable se traduit à travers plusieurs opérations bénéficiant de labels ESG ainsi que de produits financiers conformes aux articles 8 et 9 du règlement SFDR.

INTÉRIALE s'investit pour accélérer la croissance de jeunes sociétés innovantes à fort impact social et environnemental, ainsi que la transformation « positive » d'entreprises plus matures qui s'engagent dans un processus de transformation. Comme le montre l'investissement dans le fonds « Mutuelles Impact », l'objectif final est de générer davantage d'impact sociétal et environnemental.

En termes d'adhésion et de soutien à différents codes, chartes ou initiatives, INTÉRIALE soutient le règlement SFDR en favorisant les produits financiers conformes aux articles 8 et 9 dès lors que les stratégies d'investissement le permettent.

Moyens déployés

INTÉRIALE fait appel à un prestataire externe ayant pour mission d'accompagner la mutuelle dans ses décisions liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi que dans la production du présent rapport.

Le présent rapport disponible sur le site internet d'INTÉRIALE et mis à jour annuellement a vocation à servir de communication, tant sur l'évolution de la qualité extra-financière du portefeuille, que sur la politique d'investissement réalisée.

Le portefeuille d'INTÉRIALE est globalement bien orienté sur les divers enjeux de durabilité. La part de fonds d'investissement qui intègrent des critères extra-financiers dans la décision d'investissement est importante. Celle-ci atteint les deux tiers des OPC. Cette proportion est vouée à s'accroître au fil du temps du fait de la croissance exponentielle de l'offre de fonds SFDR article 8 et 9.

L'analyse ESG des émetteurs privés et publics couvre près de 90% du portefeuille. Le portefeuille d'émetteurs privés analysés et l'indice de comparaison – STOXX 600 – sont retenus pour la prise en compte des critères de durabilité, présentant dans les deux cas une majorité d'entreprises « Leaders ».

L'analyse ESG des émetteurs publics du portefeuille, en comparaison avec la moyenne des pays de l'OCDE, affiche un léger retard des émetteurs souverains du portefeuille dans la prise en compte des critères ESG.

Enfin, l'analyse Climat relative aux risques de transition montre que le portefeuille d'émetteurs publics et privés est plus intensif en carbone (émissions induites) que l'indice de comparaison. Mais il participe de manière plus significative au financement de solutions bas carbone pour la transition énergétique et écologique. Les émetteurs de l'indice de comparaison participent trois fois moins au financement de la transition. Il faut noter que le portefeuille et l'indice de comparaison analysés ne sont pas, à date, alignés sur de l'Accord de Paris ayant pour objectif de contenir le réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100.

INTÉRIALE regarde avec intérêt les axes d'amélioration suivants :

- Les investissements dans des forêts permettant avant tout de préserver les forêts françaises et la biodiversité qu'elles abritent, pourraient être une opportunité d'investissement envisageable à moyen/long terme. Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, INTÉRIALE reste ouverte à tout éventuel placement dans ce genre de produits financiers, et souhaite autant que faire se peut préserver la biodiversité qui nous entoure.
- Pour améliorer les notations extra-financières et les impacts sous-jacents du portefeuille, il est envisageable de réduire la part des fonds n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la décision d'investissement (33%). Par ailleurs, il serait intéressant que les fonds obligataires investissent davantage dans les Green Bonds ou les Blue Bonds.
- Enfin, les fonds thématiques tels que les fonds participants à la transition climatique peuvent être des solutions intéressantes afin d'améliorer la notation du portefeuille.

Stratégie d'engagement

L'engagement se définit comme une initiative, prise par l'investisseur et consistant à interpeller ou interroger une certaine catégorie de sociétés sur des sujets précis et identifiés ; elle se traduit concrètement par la rédaction et l'envoi d'un courrier, permettant d'engager le cas échéant un dialogue actionnarial.

Compte tenu de son poids trop peu significatif dans le financement des entreprises analysées, INTÉRIALE considère qu'une action d'engagement auprès des émetteurs exercerait une influence insignifiante sur l'entreprise engagée. De ce fait, aucune campagne d'engagement n'a été menée par la mutuelle en 2023.

Toutefois, INTÉRIALE souhaite dialoguer avec les gérants de fonds afin de réduire la part des cinq entreprises en retard sur les enjeux ESG et de diminuer le risque extra-financier.

A.1.1.3 Sensibilisation à l'urgence climatique

C'est à la suite des ateliers « Fresque du Climat » et aux éco-ateliers organisés avec les salariés durant l'année 2022 afin de recenser leurs suggestions permettant de réduire l'empreinte carbone, qu'INTÉRIALE a supprimé tous les gobelets en carton ou plastique mis à disposition sur les trois sites administratifs, pour les remplacer par des tasses, mugs et gourdes en inox, et qu'a été également arrêtée la distribution de bouteilles en plastique pour les remplacer par des carafes et verres (cf. § A.1.1.1).

Les collaborateurs sont également sensibilisés et encouragés aux écogestes du quotidien tels que : éteindre les ordinateurs et les écrans, éviter le suréquipement professionnel, réguler l'utilisation de l'eau courante, surfer « vert » en limitant le nombre d'onglets ouvert dans le navigateur internet, réduire l'envoi de mails et vider régulièrement la corbeille électronique, trier et archiver les dossiers numériques et papiers (cf. ci-dessus).

A.1.2 Défis sociaux

INTÉRIALE, en tant que structure engagée de l'économie sociale et solidaire, s'adapte continuellement aux nouveaux enjeux sociétaux et innove afin de contribuer à la construction d'un monde durable où chacun peut trouver sa place. Sa politique RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), placée au cœur de sa stratégie, se traduit par des actions concrètes largement renforcées en 2023.

En mars 2023, INTÉRIALE a créé une Direction du Capital Humain et de la RSE, matérialisant sa volonté d'inscrire les enjeux humains et sociétaux au plus haut niveau de sa stratégie. Une création essentielle pour accompagner les évolutions induites par la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC).

Le Continuum Lab, premier think tank du continuum de sécurité et de justice, a été créé en 2021 avec des partenaires, afin de constituer un lieu de dialogue, de réflexion et de proposition d'actions au service des agents publics et privés des métiers qui agissent pour la sécurité et la justice de nos concitoyens. Restaurer la confiance entre ces métiers et la jeunesse a été l'une des priorités du Continuum Lab depuis le début de ses travaux. Ce dernier a donc axé sa feuille de route 2023 sur la jeunesse, comme en 2022.

L'une des réalisations concrètes du think tank est l'étude scientifique conduite en 2022 auprès des 16-24 ans, sous la direction d'Anne Muxel, directrice de recherche au CNRS et directrice déléguée du CEVIPOF (Centre d'Etudes de la Vie Politique Française, centre de recherches politiques de Sciences Po), qui a permis en 2023 la publication de l'ouvrage « Les jeunes et les métiers de la sécurité et de la justice - images, représentations, attractivité » ainsi que la formulation de 8 propositions aux décideurs pour renouer le lien avec la jeunesse. Certaines de ces propositions, notamment la création d'une cérémonie de sensibilisation à la citoyenneté en mairie pour les jeunes majeurs, sont destinées à être mises en place dès 2024.

A travers sa marque LMDE (La Mutuelle Des Etudiants), INTÉRIALE réalise régulièrement des enquêtes sur la santé des étudiants, et a notamment publié, en 2022 ; les résultats de sa 6^{ème} enquête nationale réalisée auprès de 3.300 étudiants.

Par ailleurs, en partenariat avec les Jeunes IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale), INTÉRIALE s'engage auprès du collège Albert Camus de Brunoy (Essonne) dans la pleine réussite de l'une des premières classes de Reconquête Républicaine créées en France dans le cadre de la loi d'organisation et de programmation du ministère de l'Intérieur 2023/2027. Cette classe est destinée à rapprocher les jeunes des métiers de la sécurité et de la justice.

INTÉRIALE a également soutenu les Jeunes IHEDN par le financement de leur projet HEXAGONE, un jeu de société pour sensibiliser aux questions de sécurité, défense, etc... Les sommes perçues étant reversées au profit du Bleu de France.

Enfin, INTÉRIALE a développé le mécénat des sportifs de haut niveau issus de la Fonction Publique, (Vanina Paoletti, Emmanuel Feray) afin de mettre en lumière le sport et les enjeux de santé, de prévention par la pratique d'un sport.

Et par l'intermédiaire du Continuum Lab, INTÉRIALE a soutenu l'action de Fraternité Police dans le cadre de leur programme « Children Shield », en réalisant une collecte de jouets d'occasion au sein de nos locaux pour des enfants malades de l'Hôpital Necker.

Des partenariats pour l'inclusion

INTÉRIALE, profondément investi en faveur de la diversité et de l'inclusion, a noué des partenariats forts avec des associations et des institutions qui œuvrent elles aussi pour une société plus solidaire. Parmi ces partenaires de longue date figure par exemple l'association FLAG ! qui lutte contre toute forme de discrimination à l'encontre des gays, des lesbiennes et des personnes transgenres au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, des polices municipales et des services de pompiers.

Autre partenaire historique, l'association Femmes de l'Intérieur, qui rassemble les cadres supérieurs du ministère de l'Intérieur en situation de responsabilité qui souhaitent promouvoir une meilleure égalité professionnelle femmes-hommes et une entraide intergénérationnelle qui transcendent les corps et les statuts. Dans le cadre de ce partenariat, INTÉRIALE a pu accueillir, en septembre 2023, l'association sur le stand de la course La Parisienne. L'occasion pour les 47 coureuses d'INTÉRIALE d'échanger et de partager un moment au bénéfice de la recherche sur le cancer du sein et la santé des femmes avec les coureuses de l'association Femmes de l'Intérieur.

Enfin, afin de s'ancrer plus fortement dans le tissu local autour des sites administratifs de Lille et de Toulouse et favoriser la seconde vie d'objets, a été organisée en décembre 2023 une collecte de jouets parmi les collaborateurs. A Toulouse, c'est auprès de l'association locale Lutrin Vert que les jouets ont été remis. Cette recyclerie de jouets donnera ensuite une seconde vie aux jouets, rénovés par des personnes en transition professionnelle. A Lille, les jouets ont été remis à l'Emmaüs Village de Neuville-en-Ferrain, et seront rénovés par des personnes en réemploi pour une revente à prix solidaires.

Une politique RH en accord avec les évolutions sociétales

Promouvoir la parentalité, la diversité et l'inclusion du handicap

INTÉRIALE avait confirmé sa volonté d'agir en faveur de l'inclusion de tous dans le monde du travail en rejoignant, dès 2021, les signataires des chartes de la parentalité et de la diversité. Fortement engagé dans ces domaines, INTÉRIALE l'est également pour l'inclusion du handicap.

Être parent et salarié d'INTÉRIALE relève de deux sphères, la vie privée et la vie professionnelle, à concilier l'une avec l'autre. Le guide de la parentalité mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs d'INTÉRIALE, permet de rappeler les démarches et les dispositions au sein de la mutuelle. Le guide se décline en trois temps : attendre l'enfant, les congés et absences liés à l'arrivée de l'enfant et le retour dans l'entreprise.

Afin de favoriser les conditions d'emploi de travailleurs porteurs de handicaps, INTÉRIALE a choisi en 2023 de relancer un comité de pilotage Handicap en élargissant ses missions. Sa première action a été de mettre en place avec l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) un audit des pratiques permettant d'aboutir à un plan d'actions concret à intégrer dans ce

qui sera un accord handicap, inscrit au calendrier des négociations avec les partenaires sociaux, parmi lesquels certains sont investis dans le comité de pilotage Handicap.

En 2023, la « Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées » a, à nouveau, été organisée et permis d'animer des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs : conférence avec Café Joyeux, sensibilisation et communication sur le handicap, organisation d'une journée d'accueil de personnes porteuses de handicap en recherche d'emploi par le DUODAY et enfin animation d'une mini-conférence par notre partenaire sportif Emmanuel FERAY. Cette semaine a été l'opportunité d'offrir un livre de sensibilisation au handicap à tous les collaborateurs.

La nomination d'un référent handicap a également permis de continuer à aider, accompagner et conseiller les collaborateurs dans leurs démarches administratives en vue d'effectuer une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et de mettre en place des aménagements de postes nécessaires.

Promouvoir l'égalité professionnelle

INTÉRIALE s'est engagée en faveur de l'égalité professionnelle femmes / hommes, dès la signature, en 2022, d'un accord sur la promotion de l'égalité professionnelle portant sur 4 axes clés (l'embauche, la promotion, la rémunération effective, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale), déployés au quotidien parallèlement à des actions de sensibilisation des collaborateurs et de formation des managers. Les avancées en la matière se traduisent également au sein des instances politiques, avec un Conseil d'administration paritaire (12 femmes et 13 hommes) depuis son renouvellement partiel en juin 2022 et un comité de direction à parité stricte.

INTÉRIALE a obtenu en 2023 une note de 91/100 à l'index égalité professionnelle, une progression notable par rapport à 2022 (86/100).

Favoriser le bien être, la fluidité et l'intelligence collective

INTÉRIALE a également mis en place une « Charte du bien travailler ensemble », co-construite avec l'ensemble des collaborateurs, elle a permis d'instaurer un cadre de travail propice à l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle et à l'instauration d'une culture managériale commune. C'est dans ce contexte que des formations « Prendre la parole en public » et « Animer une réunion » ont été déployées afin de permettre à des collaborateurs demandeurs de se développer vers une collaboration plus efficace et plus d'aisance dans les différents contextes de coopération.

Le bien être, c'est aussi des moments passés en famille, avec des proches ou des amis, à cet effet, INTÉRIALE offre, à nouveau, en 2023 à ses collaborateurs des jours de congés supplémentaires : le lundi de Pentecôte et les deux demi-journées ouvrées qui précèdent les 25 et 31 décembre.

Le pouvoir d'achat

Dans le cadre d'un dialogue social constructif, un accord de mise en place d'une prime de partage de la valeur a été conclu à nouveau en 2023. Cet accord a su concilier les impératifs économiques de la mutuelle avec les enjeux d'amélioration du pouvoir d'achat des collaborateurs d'INTÉRIALE.

La santé des collaborateurs

Soucieuse de préserver le capital santé de ses collaborateurs, INTÉRIALE a inscrit une formation obligatoire pour l'ensemble de ses salariés portant sur « Les bons gestes et postures à adopter au (télé)travail ». En effet, le travail sur écran et l'adoption d'une position statique peuvent être facteurs de nombreux problèmes tels que des troubles oculaires ou musculosquelettiques liés à des mauvaises habitudes qu'il convient de faire évoluer.

D'autre part, afin d'encourager l'activité sportive, INTÉRIALE propose à ses collaborateurs des cours gratuits de Pilates et de Yoga animés par des professionnels diplômés. Les cours se déroulent deux fois par semaine sur les sites de gestion de Lille et de Toulouse Balma. INTÉRIALE a également financé la participation de 47 de ses salariées (des sites de Paris, Lille et Toulouse, avec la prise en charge des déplacements et hébergements) qui le souhaitent à la course de « La Parisienne », évènement qui met le sport et la santé des femmes à l'honneur en soutenant la recherche pour le cancer du sein.

La santé des adhérents

INTÉRIALE a placé depuis de nombreuses années la prévention au cœur de ses missions, consciente que c'est par la prévention que l'on préserve son capital santé. INTÉRIALE s'inscrit dans une approche biopsychosociale de la santé, tenant compte de la personne dans sa globalité, biologique, psychologique et sociale, afin que les adhérents et leurs proches puissent vivre en bonne santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé (« un état de bien-être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »). « Parce que la prévention n'est plus une option », INTÉRIALE a créé Prévention plurielle en 2021, la seule mutuelle de livre III dédiée à la prévention.

Depuis janvier 2022, un nouveau programme nommé « Impulsion Santé » a été lancé et vise à remettre la prévention et l'éducation à un meilleur équilibre de vie au cœur du quotidien des adhérents et leur permettre de devenir acteurs de leur propre santé. En 2023, ce sont ainsi 927 personnes qui ont été accompagnées dans ce cadre autour de 3 thématiques santé : en premier lieu avec des accompagnements en santé mentale, puis des accompagnements sur le thème maladie chronique et des accompagnements sur le thème capital santé.

Le baromètre annuel « Santé et Prévention » d'INTÉRIALE constitue une source considérable d'informations sur la santé des agents des fonctions publiques d'État (ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice) et territoriale. Réalisé depuis 2014 avec l'institut CSA, il permet de proposer aux décideurs publics des pistes d'action en matière d'accompagnement santé et de prévention.

En 2023, l'enquête menée auprès de plus de 11 000 adhérents a révélé que :

- 34 % des agents sont en situation de mal être et 27% déclarent avoir des symptômes dépressifs, 37% ont un stress lié à leur travail ;
- 35% déclarent avoir des troubles du sommeil ;
- 83% souffrent d'au moins une douleur ;
- 38% déclarent être en surpoids et 15% en obésité.

Prévention plurielle s'est dotée d'un comité scientifique pluridisciplinaire de renom, présidé par le Dr Dominique Servant, médecin psychiatre et chercheur associé à l'université de Lille, auteur de nombreux ouvrages sur le stress et l'anxiété.

Les agents de la fonction publique sont particulièrement exposés aux problématiques de maladies chroniques, aux troubles du sommeil, à des douleurs musculosquelettiques mais également à un sentiment de mal-être, voire de symptômes dépressifs. Avec environ 250 actions menées chaque année, l'objectif est de répondre aux besoins des agents identifiés notamment à travers les éditions successives des baromètres santé. Outre les thématiques prioritaires identifiées que sont la gestion du stress, le sommeil, l'alimentation et les troubles musculosquelettiques (TMS), l'ensemble des thématiques suivantes font également partie de l'expertise de Prévention plurielle dans une approche de coaching santé : santé mentale, maladies chroniques, augmenter son capital.

Et pour les jeunes, pour l'année universitaire 2022-2023, le pôle Jeunes de Prévention Plurielle a réalisé **1 119 actions** et ainsi pu toucher **29 321 jeunes avec l'aide de 70 services civiques**. Cette prévention par les pairs, dans des dispositifs adaptés aux lieux de vie et aux moments de détente des jeunes, est particulièrement bien ressentie par ce public avec un taux de satisfaction de 90% pour ces actions.

Enfin, concernant toujours le monde de la jeunesse, INTÉRIALE s'appuie sur sa marque LMDE (La Mutuelle Des Etudiants) pour informer et accompagner les étudiants sur leurs sujets de préoccupations : santé mentale, santé sexuelle, informations pratiques de la vie quotidienne, etc. LMDE s'inscrit comme partenaire de vie(s) auprès des jeunes et des étudiants :

- En 2023, LMDE & KONBINI ont créé des vidéos pour lever les tabous sur la santé mentale des étudiants.
- A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida, LMDE a déployé la 8ème édition de son opération de prévention Kamasutra sur les réseaux sociaux et sur son site internet. Élaborée conjointement par les équipes LMDE et celles de sa Prévention plurielle, l'opération a pour objectif de sensibiliser et d'informer les jeunes sur l'importance de la protection et du respect en matière de vie sexuelle et affective. Pour cette édition 2023, LMDE partage avec les étudiants de nombreux conseils en matière de prévention, à tous les stades de leur vie sexuelle et affective.

A.1.3 La gouvernance

La solidarité et le caractère démocratique de la gouvernance sont deux éléments socles du modèle mutualiste, rappelés par le chapitre préliminaire du code de la mutualité (article L 110-1). Cette démocratie s'exerce selon le principe d'égalité entre les adhérents.

La gouvernance d'INTÉRIALE repose sur les principes introduits par la directive Solvabilité II :

- Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle portent la responsabilité de l'éclairage des choix, de la définition et la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (président et dirigeant opérationnel) mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clés participent en fonction de leur périmètre au pilotage et à la surveillance de l'activité ;
- Les exigences de compétence et d'honorabilité des administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés.

La gouvernance opérationnelle se compose des instances suivantes :

- DGLab (comité exécutif) composé de neuf membres qui se réunissent hebdomadairement ;
- Cockpit Groupe, réunissant le top management, dont la mission est d'assurer notamment le partage de l'information et l'adhésion au projet d'entreprise ;
- Cockpit LMDE dont l'objectif est le pilotage opérationnel de la Business Unit LMDE ;
- Cockpit Prévention plurielle dont l'objectif est le pilotage opérationnel de la stratégie de prévention du Groupe ;
- Comité ITE-Lead réunissant l'ensemble de la communauté managériale ;
- Comités spécialisés opérationnels permettant d'associer aux travaux les expertises nécessaires, de traiter avec une plus grande profondeur les sujets et de préparer les travaux des commissions politiques.

Ces différentes instances favorisent l'engagement des collaborateurs dans la transformation de l'entreprise, contribuant à forger la nouvelle communauté managériale « ITE Lead ». La communauté ITE Lead est partie prenante dans la co-construction d'une nouvelle culture d'entreprise reposant sur l'autonomie et la responsabilisation personnelle, le lien entre les collaborateurs, l'intelligence collective et la confiance envers les talents d'INTÉRIALE.

Le Conseil d'administration affiche une parité parfaite sur un nombre impair de 25 administrateurs (13 hommes et 12 femmes). Cette parité découle d'une volonté d'INTÉRIALE allant au-delà des exigences réglementaires (40% minimum du sexe le plus faiblement représenté).

Le Président du Conseil d'administration d'INTÉRIALE, M. Gilles Bachelier, par ailleurs Président de la Commission de formation de la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), tient particulièrement à l'engagement de la mutuelle en faveur de la compétence individuelle et collective des élus. Le plan de formation des administrateurs et des délégués permet à chacun de construire un véritable parcours de formation personnalisé et adapté à ses engagements respectifs.

A ce titre, les instances dirigeantes de la mutuelle ont identifié dans la cartographie des risques Top-management le risque de « non-prise en compte des impacts du changement climatique sur nos métiers » comme étant un risque fort. INTÉRIALE a d'ores et déjà engagée une démarche ESG qu'elle a entrepris de renforcer notamment à travers l'identification de plans d'action qui vont lui permettre d'évaluer les impacts du changement climatique sur les activités de la mutuelle.

A.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

INTÉRIALE informe ses adhérents sur les critères ESG pris en compte par la mutuelle dans le cadre de ses activités et ses investissements à travers la publication annuelle du présent rapport Article 29 sur son site internet officiel, dans le rapport d'activité annuel du Groupe INTÉRIALE et les différentes publications mises en ligne sur le site internet.

A.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En 2023, INTÉRIALE gère l'intégralité de ses placements en interne et ne dispose donc pas de mandats de gestion.

A.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

A.4.1 Politique RSE

Totalement engagée dans le bien-être de ses collaborateurs et la promotion de la diversité, INTÉRIALE est signataire de la charte de la parentalité et de la charte de la diversité.

La charte de la parentalité, initiée par l'Observatoire de la Qualité de vie au travail en 2008, encourage une approche inclusive et promeut un environnement permettant tant aux collaboratrices qu'aux collaborateurs de concilier vie personnelle et vie professionnelle. En rejoignant les 700 signataires de la Charte, INTÉRIALE s'engage à prendre en compte l'ensemble des cycles de la parentalité, et permet aux salariés-parents de bénéficier d'un environnement favorable.

En signant également la charte de la diversité avec plus de 4 000 organisations, INTÉRIALE s'engage dans une démarche volontariste à agir, au-delà du cadre légal en vigueur, en faveur de la diversité. En luttant contre les différents aspects de discriminations, INTÉRIALE déploie des actions concrètes et réitère ses valeurs de fraternité et d'entraide.

Soucieuse de fournir des produits et services de qualité à ses adhérents et d'accroître la satisfaction de l'ensemble de ses parties prenantes, INTÉRIALE est depuis sept ans certifiée ISO 9001 - 2015 pour l'ensemble de ses processus métiers (gestion et suivi de la relation adhérents du régime obligatoire de la fonction publique d'Etat et gestion, conception, vente et suivi de la relation adhérents de la complémentaire santé et prévoyance de l'ensemble de la population adhérente de la mutuelle). Cette certification s'applique à l'ensemble de ses sites : siège social, centres de gestion et agences (France métropolitaine et DROM-COM).

L'organisation internationale de normalisation (ISO) permet, à travers les normes ISO, de couvrir l'ensemble des aspects économiques, environnementaux et sociétaux. Ainsi l'organisation a identifié pour chaque objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies les normes permettant d'y contribuer. Ainsi la norme ISO 9001 - 2015 contribue aux quatre objectifs de développement durable suivants :

- ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production responsables ;
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

INTÉRIALE contribue à ces objectifs à travers notamment sa politique achats, sa politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, son dispositif de gestion responsable des ressources et la réduction de sa consommation énergétique.

A.4.2 Politique d'investissement

La démarche volontariste d'INTÉRIALE dans l'investissement durable se traduit à travers plusieurs opérations bénéficiant de labels de prenant en compte les critères ESG.

Ainsi, le projet immobilier en cours de construction dans la métropole lilloise bénéficiera de la certification « Breeam Very Good & Well », certification environnementale britannique délivrée par le « Building Research Establishment » visant à évaluer la performance environnementale des bâtiments neufs et rénovés et respectera les normes de la « RT2012-30% » qui fixe les exigences de moyens et de résultats en matière de conception des bâtiments, de confort et de consommation d'énergie.

INTÉRIALE s'investit pour accélérer la croissance de jeunes sociétés innovantes à fort impact social et environnemental ainsi que la transformation « positive » d'entreprises plus matures qui s'engagent dans un processus de transformation pour générer davantage d'impact social et environnemental à travers le fonds « Mutuelles Impact ».

« Mutuelles Impact » est le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social. Fonds créé à l'initiative de la Mutualité Française, financé par 64 mutuelles et 3 acteurs publics (Eurométropole de Strasbourg, Banque des Territoires et e-Meuse santé).

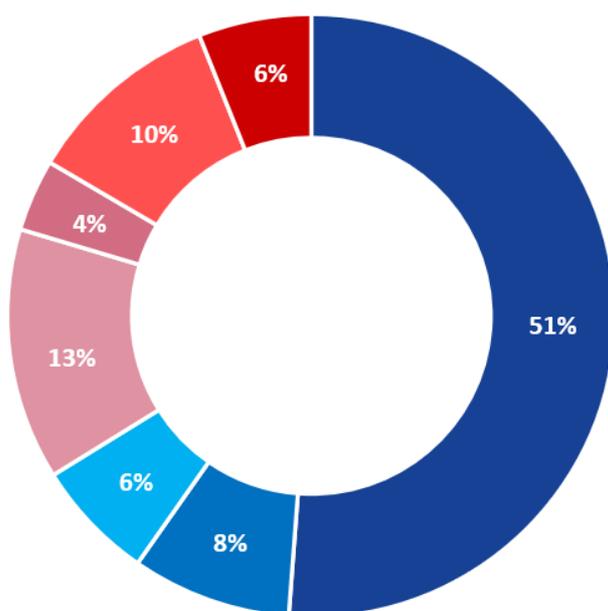
B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR

B.1 Situation du portefeuille au 31/12/2023

INTÉRIALE s'assure qu'elle dispose des actifs nécessaires pour faire face à ses engagements envers ses adhérents. Les placements sont gérés au profit des assurés dans le but d'atteindre un rendement conforme aux projections du business plan. L'allocation des actifs suppose un niveau de risque acceptable, approuvé par le Conseil d'administration, afin de s'assurer que les chocs financiers ne compromettent pas la solvabilité, la capacité à faire face aux engagements et à poursuivre l'activité d'assurance.

Au 31/12/2023, le total des placements d'INTÉRIALE, y compris trésorerie et dépôts, s'élève à 380 M€ répartis de la manière suivante entre les différentes classes d'actifs :

Le portefeuille de placements de la mutuelle est principalement composé d'obligations (51%), d'immobilier (13%) et de fonds d'investissement (14%).

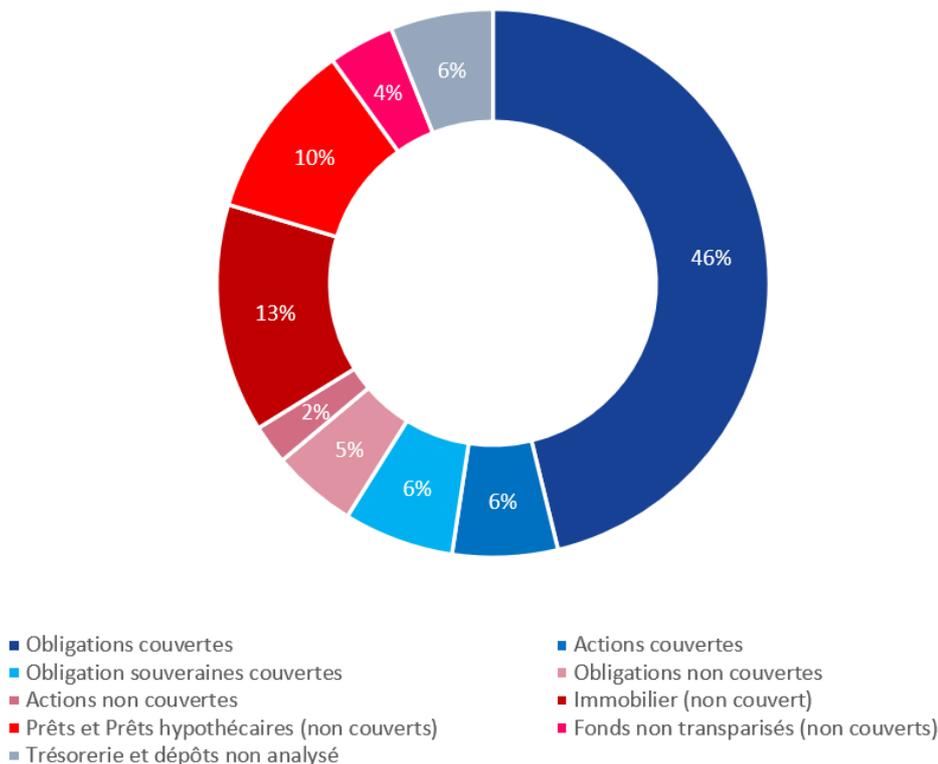


Dôm Finance, Transparence INTÉRIALE, 2024

- Obligations
- Immobilier
- Trésorerie et dépôts
- Actions et participations
- Fonds non-transparisés
- Obligations souveraines
- Prêts et Prêts hypothécaires

B.2 Périmètre de l'analyse

L'analyse porte sur le portefeuille INTÉRIALE arrêté au 31 décembre 2023.



Les émetteurs privés représentent 90% de la poche « émetteurs privés et publics », dont 88% de cette poche est analysée. Les 10% restants sont des émetteurs souverains dont la totalité est couverte par l’analyse ESG.

B.3 Analyse SFDR

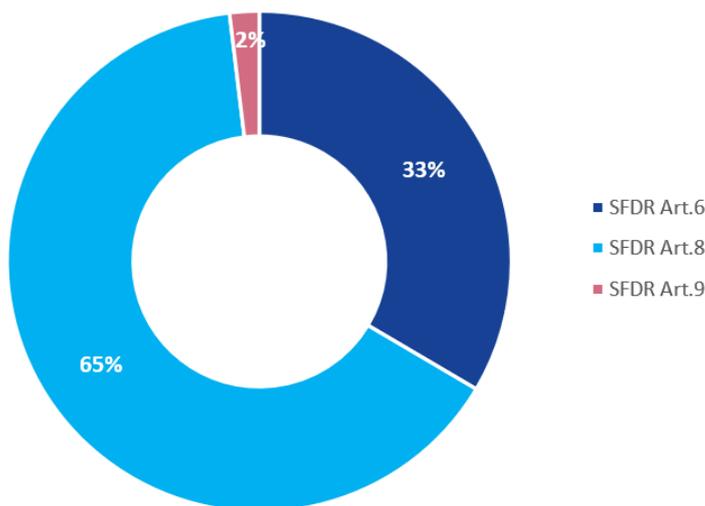
L’engagement d’INTÉRIALE dans une politique d’investissement à impact environnemental et social est matérialisé à travers la classification de près de 67% de ses fonds selon les critères déterminés par les articles 8 et 9 du règlement SFDR (« sustainable finance disclosure regulation »).

Le règlement européen SFDR, entré en vigueur le 10 mars 2021, a pour objectif de renforcer et d’harmoniser les obligations de transparence et de publication d’informations relatives aux produits d’investissement. La classification des produits d’investissement permet aux investisseurs d’identifier et de comparer les stratégies d’investissement durable en leur fournissant une information transparente sur les caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers et sur la durabilité de leurs investissements ou de leurs objectifs.

Les produits financiers peuvent ainsi être classés en trois catégories selon les critères des articles 6, 8 et 9 du règlement SFDR ci-après :

- Article 6 : le produit financier n’a pas d’objectif de durabilité, il ne répond ni aux critères définis par l’article 8 ni à ceux définis par l’article 9 ;
- Article 8 : le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- Article 9 : le produit financier a pour objectif l’investissement durable.

Le portefeuille de fonds d’investissement d’INTÉRIALE est classé ci-après :



Dôm Finance, Transparence INTÉRIALE, 2024

A titre d'exemple, INTÉRIALE a investi dans le fonds « SWEN Infra Multi-Select », classé article 8, qui finance les infrastructures essentielles de demain pour promouvoir une économie viable et durable à faible émission de carbone limitant l'impact du changement climatique et a investi dans le fonds « Mutuelles Impact », classé article 9, dédié à la santé et au médico-social.

INTÉRIALE s'oriente vers une politique de maximisation de la proportion des fonds de type articles 8 et 9 au sein de son portefeuille de fonds d'investissement. Une politique d'exclusion des fonds article 6 au sens SFDR et de transition vers des fonds de type articles 8 et 9 est en cours de mise en place.

C. ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

C.1 Investissements durables

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.

Adopter des pratiques de bonne gouvernance

Les quatre éléments de la "bonne gouvernance" concernent les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. L'objectif est de déterminer si une entreprise est gouvernée de manière à minimiser les risques à long terme et à promouvoir la création de valeur pour les actionnaires et les autres parties prenantes.

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut dans le cadre de la méthodologie appliquée à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales - en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) - comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Contribution environnementale ou sociale positive

Il s'agit d'identifier les entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social. Le règlement SFDR ne propose pas de liste exhaustive d'objectifs environnementaux et sociaux.

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés. Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

1. L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
2. L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
3. L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Résultat de l'analyse

Les émetteurs privés alignés sur les critères de bonne gouvernance, n'ayant pas vocation à porter préjudice à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux de manière significative et procurant une contribution positive **représentent plus de la moitié** du portefeuille d'émetteurs privés.



C.2 Taxonomie européenne

Le règlement européen "Taxonomie", ou Règlement (UE) 2020/852 adopté en 2020, établit une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques pour aider les investisseurs à identifier les activités « vertes ». Pour être éligible à la taxonomie européenne, une entreprise doit répondre à l'un des six objectifs environnementaux établis par le règlement taxonomie, notamment :

- L'atténuation du changement climatique ;
- La protection des ressources aquatiques et marines ;
- La prévention de la pollution ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La protection de la biodiversité et des écosystèmes.

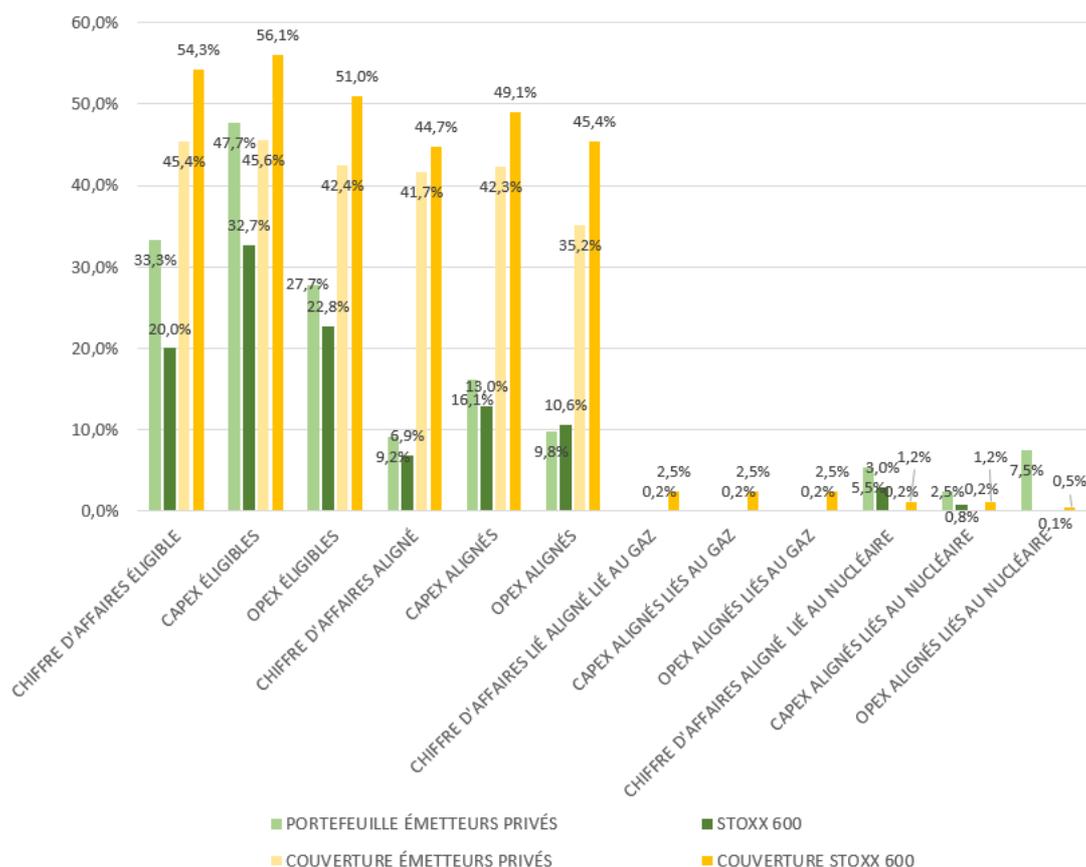
Cependant, toutes les activités économiques ne sont pas encore couvertes par la taxonomie. A l'heure actuelle, 90 activités économiques qui représentent environ 80% des émissions directes de CO2 dans l'Union européenne sont couvertes par la taxonomie européenne. Cette liste tend à s'étoffer et à couvrir de plus en plus d'activités économiques à mesure que de nouveaux secteurs impactant le climat et l'environnement sont ajoutés à cette liste.

Une activité « éligible » n'est pas forcément « verte ». Pour être réellement durable sur le plan de la taxonomie européenne, une activité doit être « alignée » sur la taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions suivantes :

- Contribuer de manière significative à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut (concept d'éligibilité) ;
- Ne pas avoir causé de préjudice significatif aux 5 autres objectifs climatiques et environnementaux, autrement dit en anglais « Do not significant harm » (DNSH) ;
- Respecter des garanties minimales sociales telles que les droits humains.

Il est important de noter, que la définition d'investissement « durable » au sens du règlement SFDR est différente de la notion d'investissement « durable » sur le plan du règlement Taxonomie. Un produit financier conforme à l'article 9 du règlement SFDR pourrait être composé à 100% d'investissements « durables », mais ne comporte aucun investissement dans des activités alignées sur la taxonomie européenne.

Au sein du portefeuille des émetteurs privés, la part éligible et celle alignée à la taxonomie européenne sont présentées de la manière suivante :



Dôm Finance, MSCI, 2024

Au niveau de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie européenne, le portefeuille d'émetteurs privés est mieux positionné que l'indice de référence.

C.3 Analyse ESG

C.3.1 Analyse ESG des émetteurs privés

Méthodologie

Pour chaque secteur d'activité, les enjeux environnementaux et sociaux les plus susceptibles d'impacter la santé de l'entreprise sont retenus. Cette sélection résulte d'une approche de double matérialité, qui comprend une analyse des risques susceptibles d'impacter, d'une part, les parties prenantes de l'émetteur et, d'autre part, l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes et similaires pour tous les secteurs, tant dans le fonctionnement du conseil d'administration que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

Ainsi, la méthodologie d'analyse ESG des émetteurs repose sur une approche sectorielle qui retient 2 à 7 critères significatifs sur 37 au regard de leurs secteurs d'activités. Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur, qui reflète son positionnement relatif en matière d'ESG. Celle-ci s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

En fonction de leur notation ESG sur 10 points, les émetteurs privés sont classés de AAA à CCC, soit du meilleur au moins bon élève de la manière suivante :

ÉVALUATION ESG	LEADER / RETARDAIRE	NOTATION ESG
AAA	LEADER	8,57 – 10,00
AA	LEADER	7,14 – 8,57
A	CONFORME	5,71 – 7,14
BBB	CONFORME	4,29 – 5,71
BB	CONFORME	2,86 – 4,29
B	RETARDAIRE	1,43 – 2,86
CCC	RETARDAIRE	0 – 1,43

Dôm Finance, MSCI, 2024

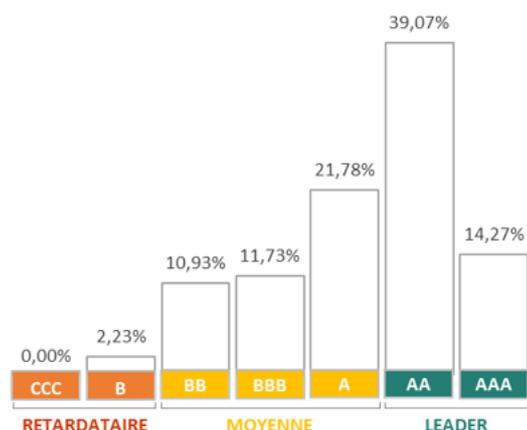
D'un point de vue méthodologique, chacune des sept classes a un écart de notation proportionnel de 1,43 point, la somme totale des sept classes étant égale à 10 ce qui correspond à la notation des émetteurs. L'objectif de cette classification est de faciliter la compréhension de la répartition ESG du portefeuille.

Résultat de l'analyse

Le portefeuille d'émetteurs privés représentant 59% du portefeuille global, est comparé à l'indice STOXX 600 composé de 600 entreprises européennes les plus importantes. Le taux de couverture de l'analyse ESG sur l'indice de comparaison est de 100%. Le portefeuille d'émetteurs privés présente de son côté un taux de couverture de 88%. Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille et de son indice de comparaison sont les suivants :

Portefeuille d'émetteurs privés :	A	Indice STOXX 600 :	AA
Score ESG :	6,96 / 10	Score ESG :	7,8 / 10
Taux de couverture :	87,8%	Taux de couverture :	99,9%

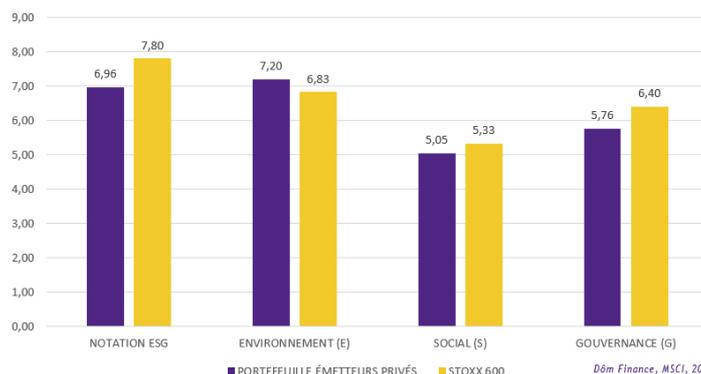
Le portefeuille est noté A tandis que l'indice de comparaison STOXX 600 est noté AA. Cette notation transcrit que le portefeuille et l'indice sont tous les deux composés d'une majorité d'émetteurs Leaders sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Afin d'affiner la granularité de l'analyse, la répartition ESG des émetteurs privés au sein du portefeuille est la suivante :



Dôm Finance, MSCI, 2024

Les entreprises « Leaders » représentent respectivement au sein du portefeuille et de son indice de référence 53% et 71%.

Distribution des piliers ESG du portefeuille d'émetteurs privés



Bien qu'il soit légèrement moins performant d'un point de vue ESG, le portefeuille d'émetteurs privés est mieux positionné sur les enjeux environnementaux que l'indice de comparaison.

Parmi l'ensemble des émetteurs privés analysés, les cinq entreprises les plus performantes représentent plus de 14 millions d'euros d'encours contre soixante-dix-sept mille euros pour les cinq retardataires.

C.3.2 Analyse ESG des émetteurs publics

Méthodologie

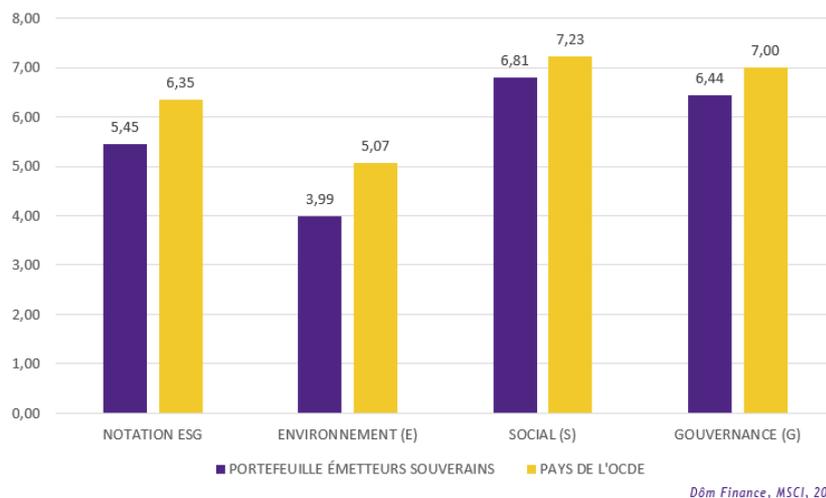
L'analyse des émetteurs souverains porte sur les obligations d'Etats qui représentent la quasi-totalité de la poche émetteurs publics du portefeuille d'INTÉRIALE. La partie restante couverte par l'analyse ESG est constituée d'émetteurs privés non-couverts mais dont un État figure comme le détenteur principal du capital de l'entreprise.

Le portefeuille souverain est comparé à la moyenne des notes ESG des 38 pays de l'OCDE. Cet indicateur de comparaison est constitué d'une majorité de pays développés. L'autre partie des émetteurs souverains est constituée de pays en voie de développement. De ce fait, l'indice est représentatif de la composition du portefeuille souverain.

Résultat de l'analyse

Portefeuille d'émetteurs publics :	BBB	Indice pays de l'OCDE :	A
Score ESG :	5,45 / 10	Score ESG :	6,35 / 10
Taux de couverture :	100%	Taux de couverture :	100%

La notation ESG du portefeuille souverain est en-dessous de celle des pays de l'OCDE. Leurs notations respectives ressortent à BBB pour le portefeuille et A pour l'indice de comparaison. Les pays disposant de notations ESG élevées présentent de manière générale un rendement plus faible, de ce fait le portefeuille d'émetteurs publics est construit pour rechercher le meilleur équilibre entre le rendement financier et la notation ESG des émetteurs souverains sous-jacents.



Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2023, la sous-performance ESG la plus significative se trouve sur le pilier environnemental. En effet, ce pilier est moins bien noté sur le portefeuille d'émetteurs publics que sur la moyenne des pays de l'OCDE.

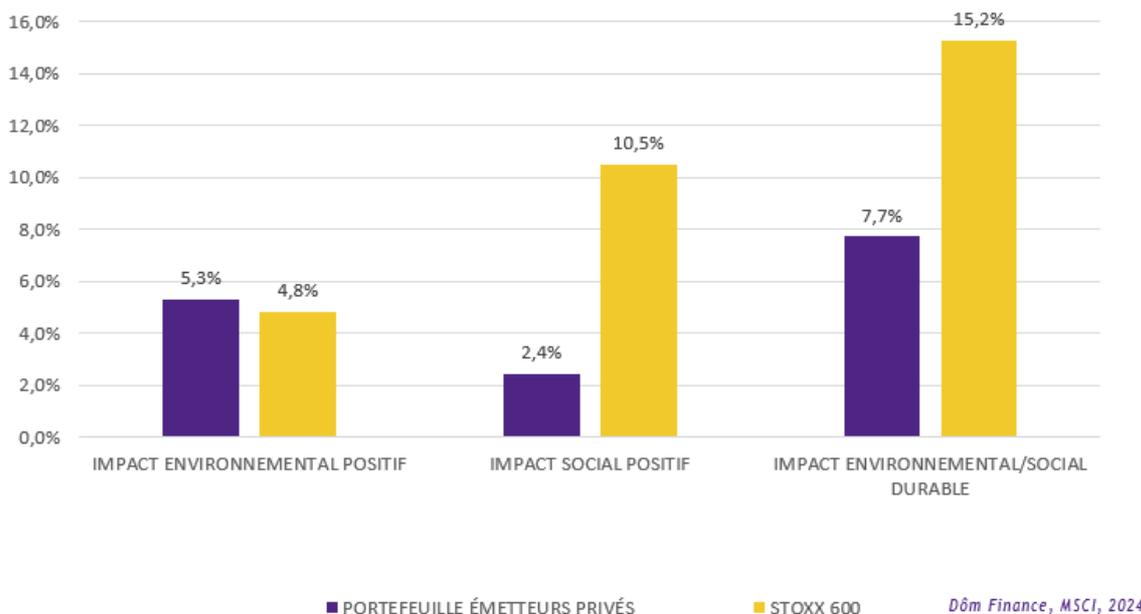
C.3.3 Analyse des impacts positifs des émetteurs privés

Méthodologie

L'analyse des impacts positifs porte sur l'évaluation pour les émetteurs privés de la part de leurs revenus procurant un impact environnemental positif et un impact social durable.

La part d'impact environnemental/social positif représente les revenus totaux provenant de l'un des treize thèmes d'impact environnemental et/ou social, notamment les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, la construction écologique, la prévention de la pollution, l'eau, la gestion durable de la nutrition, l'assainissement, le traitement des principales maladies, le financement des PME, l'éducation, l'immobilier abordable ou connectivité.

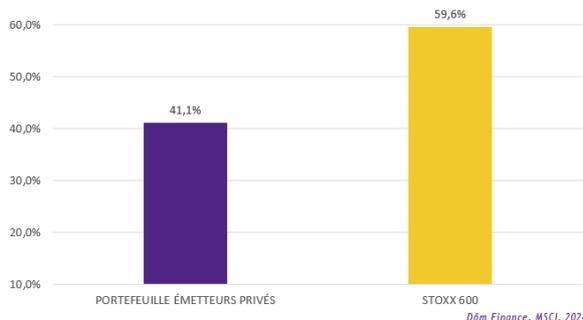
Résultat de l'analyse



C.3.4 Analyses complémentaires des émetteurs privés

Alignement aux recommandations SBTi

L'initiative Science Based Targets (SBTi) est le fruit d'une collaboration entre le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Aujourd'hui, 4 000 entreprises sont alignées sur les recommandations du SBTi.



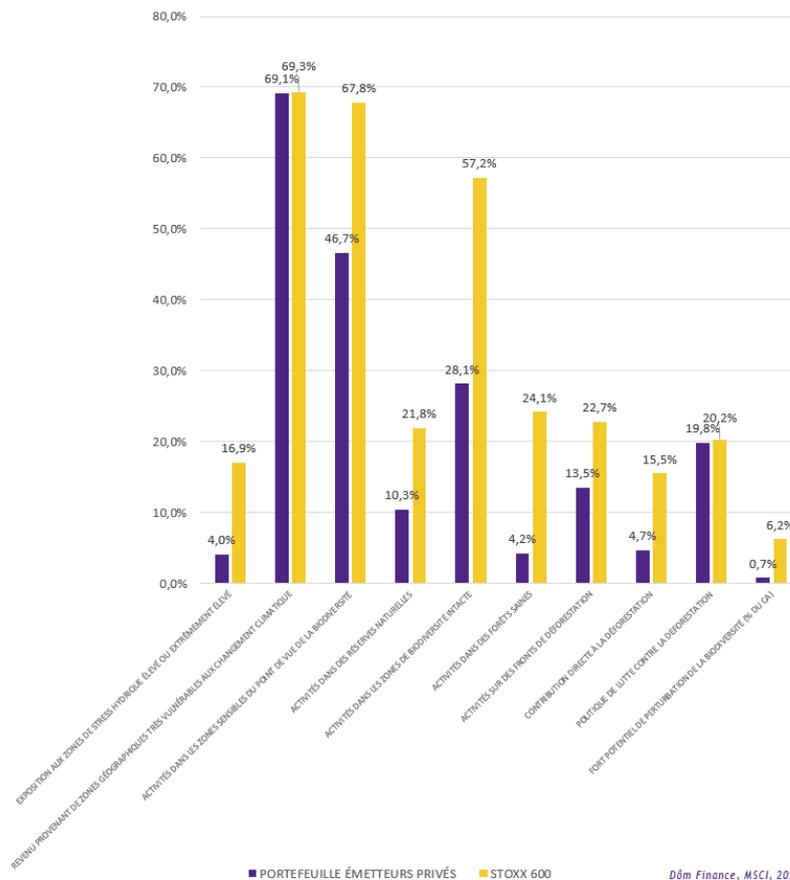
Parmi les émetteurs privés du portefeuille d'INTÉRIALE, 41% des entreprises couvertes sont alignées sur les recommandations du SBTi.

Eau, déforestation et biodiversité

La perte de biodiversité représente un risque majeur pour nos économies. Un quart des espèces animales et végétales existantes pourrait être menacé d'extinction au cours des prochaines décennies, alors que 75 % de la surface terrestre a été modifiée par les activités humaines. Plus de la moitié du PIB mondial dépend modérément ou fortement d'écosystèmes intacts et des services qu'ils rendent à l'humanité, tels que la régulation du cycle de l'eau et du climat, la prévention de l'érosion, la fertilité des sols et la protection contre les inondations.

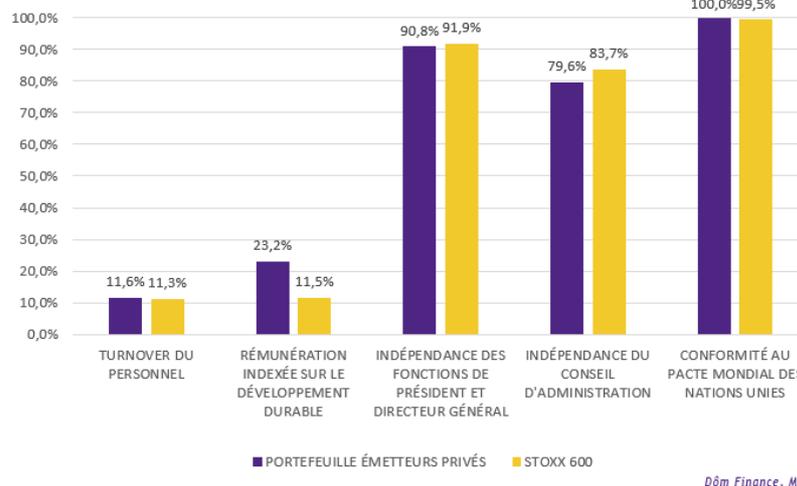
La réglementation et la réputation exercent une pression croissante pour réduire les impacts négatifs sur les écosystèmes et pour rendre compte des risques et des opportunités qui y sont liés. Les parties prenantes et les régulateurs mettent de plus en plus l'accent sur la biodiversité et sur l'importance de protéger les zones sensibles à la biodiversité. La question de la déforestation a notamment été abordée lors des conférences sur le climat et la biodiversité. Plus de 140 nations ont signé la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres afin de stopper et d'inverser la perte de biodiversité et la dégradation des sols d'ici à 2030. Les forêts sont essentielles pour absorber les émissions de gaz à effet de serre et pour garantir la diversité biologique.

Les impacts négatifs sur l'eau, la déforestation et la biodiversité sont évalués à travers 10 critères. Le portefeuille d'émetteurs privés a un impact plus faible que l'indice de comparaison sur l'ensemble de ces critères, à l'exclusion de la politique de lutte contre la déforestation qui reste en proportion égale. Il est donc plus vertueux.



Indicateurs sociaux et de qualité de gouvernance

Les critères de rémunération indexée sur des critères de durabilité et de conformité au Pacte mondiale des Nations Unies sont mieux positionnés sur le portefeuille d'émetteurs privés que sur l'indice de comparaison.



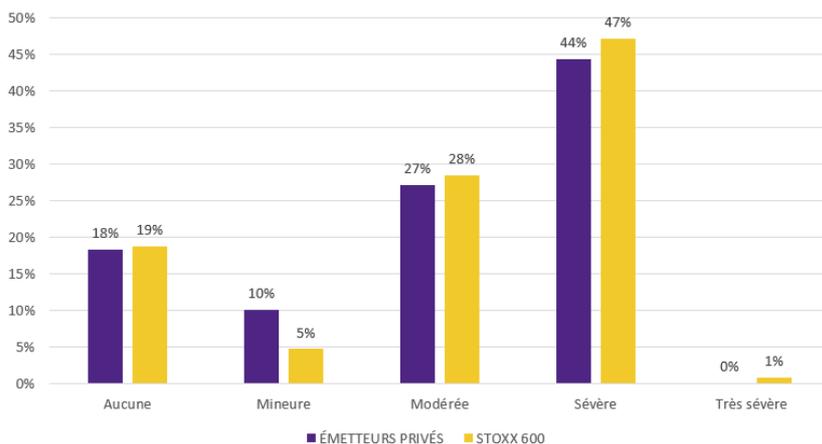
Analyse des controverses

Certaines sociétés font parfois face à des mauvaises nouvelles de natures différentes, d'ampleurs variées ou encore à des scandales souvent liés à un défaut de gouvernance. On appelle ces événements des « controverses ». L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques. L'analyse des controverses est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Objectifs de Développement Durable, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que le Pacte Mondial de l'ONU. Elles sont généralement classées en quatre catégories : mineure, modérée, sévère et très sévère. De nombreux investisseurs estiment qu'ils ne peuvent plus financer des sociétés qui font face à des controverses jugées sévères, voire très sévères. Ainsi, ils rédigent dans leur code de transparence les règles du processus

d'investissement quant aux exclusions de controverses. Ces décisions ont des conséquences directes sur le cours des sociétés qui font face à une controverse très sévère. Il vaut donc mieux éviter d'avoir en portefeuille des entreprises faisant face à de lourdes controverses.

La séparation des pouvoirs, la structure du conseil d'administration ou la transparence des taxes ont été des sujets mis à mal par certaines organisations comme l'Alliance Renault-Nissan, le groupe Volkswagen, Wirecard ou encore Orpea, provoquant des scandales retentissants. Ces controverses peuvent impacter violemment leur capitalisation en quelques séances de bourse. L'exemple de Wirecard qui présentait des risques de gouvernance, attirait déjà la défiance de certains investisseurs.

La proportion d'émetteurs ayant fait face à des controverses sévères/très sévères est inférieure sur le portefeuille d'émetteurs privés d'INTÉRIALE par rapport à l'indice de référence :



Dôm Finance, MSCI, 2024

Indicateurs d'incidences négatives

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, l'objectif de cette section est de renforcer la transparence sur les incidences négatives en matière de durabilité au titre des émetteurs privés.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et de la biodiversité, ainsi que la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288 et doivent faire l'objet de publication annuelle de ces indicateurs à l'échelle des investissements d'INTÉRIALE.

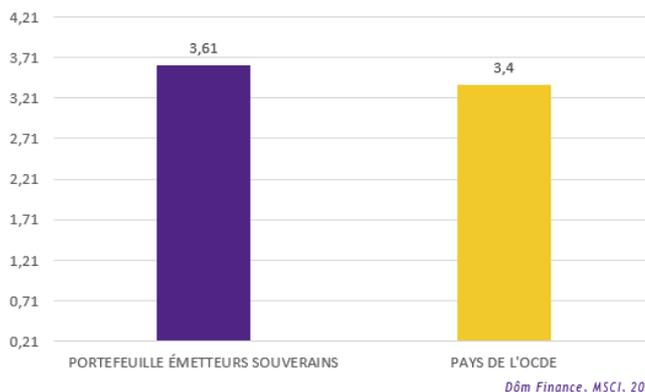
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2023	Incidence année 2022	Objectif & Commentaire	
Climat et Environnement					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (t CO2 / € investis)	50 055	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
		Émissions de GES de niveau 2 (t CO2 / € investis)	4 117	-	
		Émissions de GES de niveau 3 (t CO2 / € investis)	296 055	-	
		Émission totale des GES sur les trois niveaux d'émission	350 226	-	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M€ investis)	2 084	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M€ CA	751	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
Biodiversité	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,2%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	72%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,27	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part d'investissement effectués dans des sociétés ayant des sites d'établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si l'activité de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	8,6%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger	
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejet dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,02	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
Déchets	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produit par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	2,3	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejet non recyclés produit par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	33,1	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains					
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) en % du revenu	0,0%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment, Dans l'attente de voir des standards émerger

C.3.5 Analyses complémentaires des émetteurs publics

Evaluation des risques physiques

L'analyse de l'exposition au risque de vulnérabilité et d'externalités négatives retranscrit les risques climatiques d'une zone géographique face au réchauffement climatique. La fréquence des tsunamis et des incendies ne cesse d'augmenter, les intempéries, les périodes de sécheresse et les périodes de canicule se multiplient, la montée des eaux s'accélère, certaines villes risquent de se retrouver sous le niveau de la mer d'ici quelques dizaines d'années. Ainsi il semble important d'analyser l'exposition des différents Etats à ces risques.

L'évaluation de l'exposition aux risques liés au dérèglement climatique est notée sur une échelle allant de zéro à dix, plus le chiffre est petit, moins l'Etat est exposé aux risques liés au changement climatique. Le portefeuille d'émetteurs souverains présente sensiblement plus de risques que l'indice de référence.



Indicateurs d'incidences négatives

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, l'objectif de cette section est de renforcer la transparence sur les incidences négatives en matière de durabilité pour les émetteurs souverains et supranationaux.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences année 2023	Incidence année 2022	Objectif & Commentaire
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (tCO2/M€PB)	222,95	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,0%	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite.	34,44	-	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment

LEXIQUE

Risque de durabilité : Tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Analyse extra-financière : Analyse qui vise à évaluer un acteur économique au-delà des critères financiers (rentabilité, croissance, etc.) en tenant compte de son impact sur l'environnement, la société et la gestion des ressources humaines.

Code NACE : La nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne désigne la classification des activités économiques en vigueur dans l'Union européenne. Il s'agit d'une nomenclature à quatre chiffres encadrant la collecte et la production d'une large palette de données statistiques relatives aux activités économiques notamment dans le domaine des statistiques économiques.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) : Ce sont les trois critères de l'analyse extra-financière qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie d'un acteur économique :

- Critères Environnementaux : tiennent compte de la gestion des déchets, des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux ;
- Critères Sociaux : tiennent compte des actes de prévention, de formations des collaborateurs, du respect du droit des employés, de la chaîne de sous-traitance et du dialogue social ;
- Critère de Gouvernance : visent à assurer l'indépendance du conseil d'administration, le bon fonctionnement de la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : Se traduit par l'intégration volontaire de critères sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises et dans leurs relations avec les parties prenantes tout en étant économiquement viables.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) : Ce terme rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.

